

Formalites medicales

Explication des types d'examens médicaux : voir fichier !

Les examens médicaux demandés sont indicatifs et peuvent toujours être complétés, e.a. si l'assuré a souscrit des contrats similaires auprès de la compagnie.

Décès – Nouvelles affaires

Décès - Assurance complémentaire

Application en fonction du capital et de l'âge :

	jusqu'à l'âge de 50 ans inclus	à partir du 51e anniversaire
≤ 30.000 €	PAS d'acceptation médicale	PAS d'acceptation médicale
30.001 – 500.000 €	Questionnaire médical décès	Questionnaire médical décès
500.001 – 750.000 €	Questionnaire médical décès	Examen médecin traitant type 1
750.001 – 1.000.000 €	Examen médecin traitant type 1	Examen médecin traitant type 2
1.000.001 – 2.000.000 €	Examen médecin traitant type 2	Examen cardio
> 2.000.000 €	Examen cardio	Examen cardio

Décès – Assurance temporaire décès, Assurance solde restant dû

Application en fonction du capital et de l'âge :

	jusqu'à l'âge de 50 ans inclus	à partir du 51e anniversaire
≤ 500.000 €	Questionnaire médical décès	Questionnaire médical décès
500.001 – 750.000 €	Questionnaire médical décès	Examen médecin traitant type 1
750.001 – 1.000.000 €	Examen médecin traitant type 1	Examen médecin traitant type 2
1.000.001 – 2.000.000 €	Examen médecin traitant type 2	Examen cardio
> 2.000.000 €	Examen cardio	Examen cardio

Décès – Augmentations / adaptations (sur une base annuelle)

Pouvoir de décision SOINS : si sinistres antérieurs ou surprime / clause d'exclusion déjà prévue dans le contrat, il peut être dérogé aux dispositions ci-dessous.

Décès – Assurance complémentaire

A partir de 30.000 € totalité des garanties déjà assurées

Suivre le TABLEAU en fonction du montant total assuré mais au moins questionnaire médical décès

Assurance temporaire décès, Assurance solde restant dû

≤ 50% et dans la même tranche (capital à terme) et catégorie d'âge

Questionnaire médical décès

sinon

Suivre le TABLEAU pour la totalité des garanties décès dans le contrat

Prolongation de l'âge final : Questionnaire médical décès

Accidents (Assurance complémentaire)

Application en fonction du capital et de l'âge :

	jusqu'à l'âge de 45 ans inclus	à partir du 46e anniversaire
≤ 30.000 €	PAS d'acceptation médicale	PAS d'acceptation médicale
> 30.000 €	Questionnaire médical décès	Questionnaire médical décès

Augmentation ≤ 25% : pas d'acceptation médicale, augmentation > 25% : Questionnaire médical décès.

Cette fiche est seulement applicable pour un montant total capital décès assuré de ≤ 4.000.000 €.

Incapacité de travail – Nouvelles affaires (assurances stand-alone et complémentaires)

Revenu garanti / Revenu garanti - Chiffre d'affaires & Frais / Restitution de prime

Application en fonction du montant total de la rente et de l'âge :

	jusqu'à l'âge de 45 ans inclus	à partir du 46e anniversaire
≤ 6.000 € (*)	Questionnaire médical (*)	Questionnaire médical (*)
6.000,01 – 40.000 €	Questionnaire médical	Questionnaire médical
40.000,01 – 50.000 €	Examen médecin traitant type 1	Examen médecin traitant type 1
50.000,01 – 75.000 €	Examen médecin traitant type 1	Examen médecin traitant type 2
75.000,01 – 100.000 €	Examen médecin traitant type 2	Examen cardio
> 100.000 €	Examen cardio	Examen cardio

(*) pas d'acceptation médicale si uniquement garantie Restitution de prime et contrat fiscal (2P ou 3P)

Incapacité de travail – Augmentations / adaptations (sur une base annuelle)

Pouvoir de décision SOINS : si sinistres antérieurs ou surprime / clause d'exclusion déjà prévue dans le contrat, il peut être dérogé aux dispositions ci-dessous.

Augmentation de la garantie Restitution de prime en cas d'incapacité de travail ^(*)

Pas d'acceptation médicale pour une augmentation de la garantie Restitution de prime liée aux contrats Assurance temporaire décès et Assurance solde restant dû.

Pas d'acceptation médicale pour une augmentation de la garantie Restitution de prime liée aux contrats Universal Life

- PLCI, Epargne-pension et Epargne à long terme : si l'augmentation ≤ 6.000 €
- Plan jeunesse, épargne non-fiscale : si l'augmentation ≤ 25 % avec un maximum de 6.000 €
- EIP, CPTI : si l'augmentation ≤ 50 % avec un maximum de 12.000 € ou une augmentation ≤ 6.000 €

Sinon: Acceptation médicale en fonction du montant de la rente totale de toutes les garanties incapacité de travail déjà assurées et l'âge (voir tableau Nouvelles affaires).

^(*) Le 25%/50% est mesuré par rapport à la garantie Restitution de prime déjà existante du contrat. Premierteruggave van het contract.

Augmentation de la rente incapacité de travail (assurances stand-alone et complémentaires) Revenu garanti / Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais ^(*)

Questionnaire médical applicable pour EIP, CPTI si l'augmentation ≤ 50 % avec un maximum de 12.000 €

Sinon: Acceptation médicale en fonction du montant de la rente totale de toutes les garanties incapacité de travail déjà assurées et l'âge (voir tableau Nouvelles affaires).

^(*) Le 50% est mesuré par rapport à la rente en cas d'incapacité de travail déjà existante du contrat.

Augmentation des contrats INAMI

Pas d'acceptation médicale si l'augmentation de la garantie Revenu garanti

- résulte de l'augmentation annuelle de l'intervention de l'INAMI et
- si l'augmentation ≤ 50 % avec un maximum de 12.000 € ou l'augmentation ≤ 6.000 €

Prolongation de l'âge final de la rente incapacité de travail (Revenu garanti / Revenu garanti – Chiffre d'affaires & Frais)

Pas d'acceptation pour la prolongation si le montant de la rente totale de toutes les garanties incapacité de travail ≤ 40.000 €.

Sinon : Questionnaire médical.

Autres adaptations

Questionnaire médical en cas d'aggravation du risque :

réduction du délai de carence – modification du type de rente - transformation du délai de carence (jusqu'à 55 ans) -modification type de garantie – conservation délai de carence à partir de 60 ans-...

Affections graves (AGI et AG2)

Application en fonction du capital assuré et de l'âge :

	jusqu'à l'âge de 45 ans inclus	à partir du 46e anniversaire
≤ 25.000 €	Questionnaire médical	Examen médecin traitant type 2
25.001 - 75.000 €	Examen médecin traitant type 2	Examen médecin traitant type 2
> 75.000 €	Examen cardio	Examen cardio

Cette fiche est seulement applicable pour un capital constitutif en cas d'incapacité de travail de ≤ 4.000.000 €.